



Cahier de revendications 2021-2022

Secteur « Courtiers d'assurances »

CP 307

1. Pouvoir d'achat

- Utilisation maximale de la marge prévue par la loi (0,4%) par le biais d'une augmentation récurrente des barèmes et salaires réels
- 500 euro de prime corona nette via l'octroi de chèques consommation.

2. Travail faisable

- Adhésion aux CCT-cadre 156 et 157 du CNT : à partir de 55 ans, diminution 1/5ème et à partir de 55 ans diminution 1/2 pour un emploi d'atterrissage rémunéré pour les travailleurs ayant une carrière longue de 35 ans.
- RCC à partir de 60 ans avec 40 ans de carrière sur base de la CCT du CNT
- Faciliter la combinaison vie familiale – vie professionnelle pour les travailleurs parents de jeunes enfants via un **droit sectoriel au congé parental 1/10ème**
- Calcul du congé d'ancienneté sur base de l'ancienneté dans le secteur et non plus dans l'entreprise.

3. Formation

- Actualisation de la CCT Formation notamment pour la formation digitale
- Outplacement financé par l'employeur et non retenu sur l'indemnité de licenciement.
- Droit individuel à la formation

4. Mobilité

- Cadre sectoriel minimum pour le télétravail post-covid
- Les frais de parking (de délestage, des gares, etc.) doivent être pris en charge.

5. Thèmes syndicaux

- Notification à la Commission Paritaire en cas de fusions/reprises/acquisition
- Droit à la communication digitale pour les syndicats